



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 60851

Texte de la question

M. Patrick Malavieille attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des « chargés d'affaires de la distribution » d'EDF. Ces personnels voient diminuer leur nombre sur tout le territoire national. Les salariés et leurs syndicats chiffrent à quatre cents les postes à pourvoir alors que seulement trente ont été créés. Leurs fonctions d'études, de suivi des chantiers, de contrôle de la sécurité sur les travaux d'extension et de rénovation des réseaux électricité et gaz leur confèrent une responsabilité importante sur le plan technique ; ils assument également un rôle d'interface entre les usagers et les services publics. Il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre pour renforcer dans ce domaine les missions d'EDF et GDF.

Texte de la réponse

La situation des chargés d'affaires d'EDF-GDF a retenu toute l'attention du secrétaire d'Etat à l'industrie. Une délégation nationale de ces chargés d'affaires a été reçue par les services du secrétariat d'Etat à l'industrie en janvier 2001. Les questions soulevées par cette délégation ont porté essentiellement sur deux points. D'une part, l'allongement des délais de raccordement aux réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz qui résulte d'une augmentation de la charge de travail et d'une diminution des effectifs. D'autre part, le niveau de sécurité des chantiers pour lesquels les chargés d'affaires cumulent les responsabilités de maîtrise d'oeuvre et de coordination dans le cadre de la réglementation du travail. Sur le premier point, il doit être rappelé que les délais de raccordement étaient évoqués dans les « contrats de service public 1997-2000 » conclu entre l'Etat, EDF et GDF. Ces contrats prévoyaient d'améliorer les services rendus aux clients et définissaient à cet effet des « indicateurs de suivi ». Les devis pour branchement devaient par exemple être communiqués dans un délai réduit à huit jours. Les contrats de service public 2001-2003, en cours de signature, aborderont de nouveau ces questions visant l'amélioration des services rendus aux clients. Sur le deuxième point, les services du secrétariat d'Etat à l'industrie, en liaison avec la direction des relations du travail au ministère de l'emploi et de la solidarité, apportent à EDF-GDF tous les éclaircissements utiles sur la réglementation en vigueur, notamment en matière de coordination des chantiers.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Malavieille](#)

Circonscription : Gard (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60851

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 2001, page 2778

Réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3858